

## VERSION NON AMENDÉE

### GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	03.09.2019	20h58	19.151	DECS
Nouveau contenu, annule et remplace la version précédente, du 26.05.2019 à 21h33				

<b>Auteur(s) : Députés du parti ouvrier et populaire (POP)</b>	<b>Lié à</b> (facultatif) : <b>ad</b>
<b>Titre : Classification des fonctions et égalité salariale</b>	
<b>Contenu :</b> Nous demandons au Conseil d'État d'établir un rapport qui déterminera s'il existe une discrimination salariale pour les classes de profession « typiquement féminine » au sein de la fonction publique.	
<b>Développement</b> (obligatoire) : En 2001, le personnel de santé du canton de Zurich a déposé une plainte collective et obtenu gain de cause pour discrimination salariale après avoir constaté que les infirmières et infirmiers diplômés étaient jugés de manière discriminatoire par la révision de l'échelle des salaires de 1991. Il apparaissait que le classement accordé à la profession « typiquement féminine » d'infirmière et celui accordé à la profession « typiquement masculine » de policier était nettement discriminant pour la première. D'autres exemples un peu partout en Suisse sont venus s'ajouter depuis (voir <a href="http://www.gleichstellungsgesetz.ch">www.gleichstellungsgesetz.ch</a> ). À l'heure où une commission s'est penchée sur l'évaluation des fonctions du métier d'enseignant-e, nous demandons dès lors au Conseil d'État d'étudier s'il existe de telles discriminations au sein de la fonction publique et parapublique neuchâteloise et d'agir en conséquence le cas échéant.	
<b>Demande d'urgence : NON</b>	

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom</b> (obligatoire) : Sarah Blum		
<b>Autres signataires</b> (prénom, nom) :	<b>Autres signataires suite</b> (prénom, nom) :	<b>Autres signataires suite</b> (prénom, nom) :
Daniel Ziegler	Michaël Berly	Cédric Dupraz
Armin Kapetanovic	Karim Boukhris	Léa Eichenberger
Théo Bregnard		

## VERSION AMENDÉE

### GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	03.09.2019	20h58	19.151	DECS
Nouveau contenu, annule et remplace la version précédente, du 26.05.2019 à 21h33				

Auteur(s) : Députés du parti ouvrier et populaire (POP)	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Classification des fonctions et égalité salariale	
Contenu : Nous demandons au Conseil d'État d'établir un rapport qui détermine l'ampleur de la discrimination salariale liée au genre au sein de la fonction publique et les mesures pour remédier aux discriminations salariales entre femmes et hommes.	
Développement (obligatoire) : En 2001, le personnel de santé du canton de Zurich a déposé une plainte collective et obtenu gain de cause pour discrimination salariale après avoir constaté que les infirmières et infirmiers diplômés étaient jugés de manière discriminatoire par la révision de l'échelle des salaires de 1991. Il apparaissait que le classement accordé à la profession « typiquement féminine » d'infirmière et celui accordé à la profession « typiquement masculine » de policier était nettement discriminant pour la première. D'autres exemples un peu partout en Suisse sont venus s'ajouter depuis (voir <a href="http://www.gleichstellungsgesetz.ch">www.gleichstellungsgesetz.ch</a> ). À l'heure où une commission s'est penchée sur l'évaluation des fonctions du métier d'enseignant-e, nous demandons dès lors au Conseil d'État d'étudier s'il existe de telles discriminations au sein de la fonction publique et parapublique neuchâteloise et d'agir en conséquence le cas échéant.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Sarah Blum		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Daniel Ziegler	Michaël Berly	Cédric Dupraz
Armin Kapetanovic	Karim Boukhris	Léa Eichenberger
Théo Bregnard		